

Le Comité de l'Aveyron de la Ligue contre le cancer

*au service des personnes malades
aveyronnaises et de leurs familles*



Des séances de psychologie

Contacter le secrétariat pour le premier rendez-vous



Des séances de sophrologie

ateliers collectifs sur inscription



Des séances d'activité physique adaptée

ateliers collectifs sur inscription



Des soins socio-esthétiques

ateliers collectifs sur inscription



Marches hebdomadaires

sur inscription



Conseils en diététique

sur inscription



Activités prises en charge par le Comité

*Pour toutes questions relatives
au montage de demande
d'aides financières*

Ligue contre le Cancer
Comité de l'Aveyron
Impasse des Vieux Chênes
12000 RODEZ

05 65 68 36 58/06 90 74 30 36
cd12@ligue-cancer.net

Pour mieux vivre avec le cancer
en Aveyron



AIDES FINANCIERES

Pour les personnes
atteintes de cancer

et leurs familles



Les critères d'attribution

L'aide financière peut être accordée pour des besoins divers :

- **Aide financière liée à la maladie** (achat de prothèses, appareillage, aides pour congés d'accompagnement de malades..)
- **Aide humaine** (aide ménagère, portage de repas..)
- **Aide à la construction d'un projet de vie** (aide à la vie professionnelle, aide aux vacances, aménagement logement...)
- **Frais liés aux obsèques** (participation aux frais d'obsèques) - **montant maximum d'aides à 500€**

Les conditions

La Commission Sociale prend en charge les demandes des personnes :

- **Ayant un diagnostic de cancer**
- **Domiciliée sur le département de l'Aveyron**
- **Ayant des droits ouverts à la Sécurité Sociale, sauf cas exceptionnel.**
- **Seuil** : le reste pour vivre ne doit pas dépasser le seuil fixé à 900€
- **Barèmes** : pour certaines demandes récurrentes, le montant de l'aide peut varier selon le reste pour vivre et laissé à l'appréciation de la Commission.



Comment en bénéficier?

La demande doit être faite par la personne elle-même auprès de travailleurs sociaux (services sociaux de circonscription, CARSAT, CCAS, établissements de santé...).



Le fonctionnement de la Commission Sociale

La Commission Sociale se réunit 1 fois par mois pour instruire les dossiers.

Elle est composée de :

- Une Présidente
- Un médecin
- Une trésorière adjointe
- Une assistante sociale
- 4 membres



Anonymat et Confidentialité

Les demandes d'aides financière sont présentées de **manière anonyme**.

les membres de la Commission Sociale sont soumis au secret médical et à la confidentialité des informations.



Décision et montant alloué

Une fois la décision prise, un courrier de notification sera envoyé au travailleur social et au bénéficiaire accompagné d'un chèque du montant attribué.

Le dossier d'aide financières

- La demande doit être instruite par un travailleur social et signée par le demandeur.

- La demande d'aides financières doit être motivée soit par une absence ou baisse de ressources dues à la maladie, soit par une ou plusieurs dépenses supplémentaires liées à la pathologie.
- Le **consentement RGPD** signé du demandeur.
- La demande doit être **chiffrée** et **bien détaillée**.

Le dossier doit être accompagné :



Du certificat médical (obligatoire) sous pli cacheté indiquant la pathologie cancéreuse, destiné au Médecin de la commission Sociale.



Des justificatifs des ressources et des charges



Du dernier avis d'imposition



des devis ou factures (équipement, prothèses, services d'aide à domicile...)

